Emilie VIRET-THASINIPHONE

RAPPORT DE STAGE

Intitulé du stage :

Montage d'un projet TICE : « *A l'école de la Francophonie* »

Maître de stage : **Philippe MALLEIN** – Attaché de coopération pour le français au Laos

Rapport de stage visé par **Claudine MUHLSTEIN JOLIETTE** – Responsable du Master AIGEME Ingénierie de la Formation à Distance

Master 2 pro AIGEME - Parcours IFD
Applications Informatiques : Gestion, Education aux Médias, E-Formation
2011 - 2012

Montage d'un projet TICE :
« *A l'école de la Francophonie* »

Rapport relatif au stage effectué de février à avril 2012
au Centre Provincial Francophone de Vientiane, Université Nationale du Laos

Par Emilie VIRET-THASINIPHONE

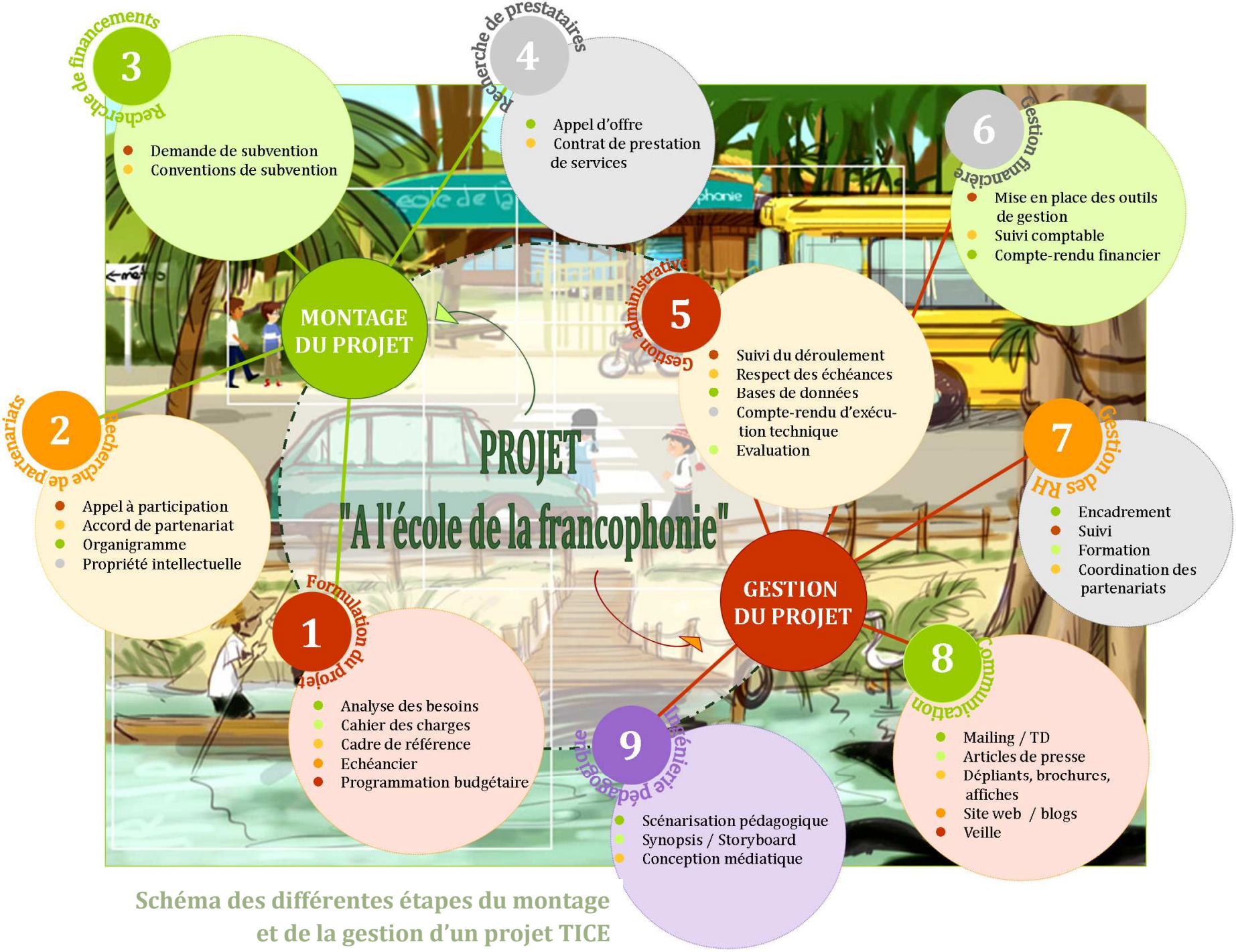

Schéma des différentes étapes du montage et de la gestion d'un projet TICE

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS 6

INTRODUCTION 7

I. Formulation du projet 9
I.1. Analyse du contexte et identification des besoins 9
I.2. Cahier des charges 10
I.2.1. Objectifs 10
I.2.2. Public cible 10
I.2.3. Choix pédagogiques 12
I.2.4. Choix technologiques 12
I.2.4.1. Enjeux et risques du projet 14
I.2.4.2. Organisation des partenariats 15
I.3. Cadre de référence 18
I.4. Echéancier 19
I.5. Programmation budgétaire 19

II. Recherche de partenariats 23
II.1. Actions de communication 23
II.1.1. Recherche de partenaires locaux 23
II.1.2. Appel à participation 24
II.1.3. Réalisation du site web 25
II.1.4. Publication d'articles dans la presse 26
II.2. Accord de partenariat 26
II.3. Propriété intellectuelle 27

III. Recherche de financements 30
III.1. Demandes de subventions 30
III.2. Conventions de subventions 33

IV. Recherche de prestataires 34
IV.1. Appel d'offre 34
IV.1.1. Détail des prestations attendues 35
IV.1.2. Conditions de présentation des offres 36
IV.1.3. Jugement des offres 37
IV.1.4. Choix des destinataires de l'appel d'offre 37
IV.2. Contrat de prestation de service 38

CONCLUSION 39

ANNEXES 40

REMERCIEMENTS

Avant toute chose, je souhaite commencer ce rapport de stage en remerciant toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagnée dans le projet « *A l'école de la Francophonie* ».

Un grand merci tout particulier à Philippe MALLEIN pour sa confiance sans faille et ses précieux conseils et pour m'avoir permis de gérer ce projet à ma façon.

Un grand merci tout aussi spécial à Jacqueline HITZGES pour son soutien permanent et son regard critique toujours très utile et apprécié.

Je tiens également à remercier l'ensemble des membres des équipes pédagogiques des 9 pays partenaires qui ont fait preuve de beaucoup d'enthousiasme et de dévouement dans le cadre de la conception de ce projet. Ces mois de collaboration ont été riches de rencontres. Les 9 personnages de notre dessin animé vous incarnent et je dois reconnaître que je m'y suis déjà beaucoup attachée.

Je remercie l'ensemble des mes amis, collègues et membres de la communauté AIGEME (enseignants et étudiants) qui m'ont épaulée au cours de cette année en maintenant ma motivation à flot : merci pour vos encouragements !

Enfin, je terminerai par un clin d'œil à ma marraine de Master, Maud BOURGEOIS, qui est devenue en quelques mois à la fois mon maître à penser et une grande amie…

INTRODUCTION

De janvier à avril 2012, j'ai effectué mon stage au Centre Provincial Francophone (CPF) de Vientiane, un centre de ressources multimédia en français à disposition des enseignants et apprenants de français du Laos. Ce centre, situé sur le principal campus de l'Université Nationale du Laos (UNL), est le fruit d'une étroite collaboration entre l'UNL, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Ambassade de France au Laos. Recrutée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes en 2008 pour assurer la mise en place et l'animation du CPF, je suis donc, dans le cadre de mon activité professionnelle, placée au service conjoint de l'UNL et du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France.

Au CPF, mon travail quotidien consiste en une multitude de tâches qui touchent aussi bien à la pédagogie du FLE et du FOS (formation des enseignants, conseils pour l'autoformation) qu'à la gestion de projets de coopération éducative. Le projet « *A l'école de la Francophonie* » qui a fait l'objet de mon stage de Master n'est pas directement lié au CPF qui n'en est pas partenaire. Le responsable signataire en est le Lycée de Vientiane, le principal établissement public d'enseignement supérieur du Laos. Toutefois, dans la mesure où ce projet comporte des partenaires issus de nombreuses institutions (9 pays et 18 établissements partenaires dont 5 au Laos), il était plus commode que sa gestion et son suivi puissent se faire depuis le CPF qui dispose de tous les outils permettant de gérer ce type de projet à distance.

Les objectifs spécifiques de mon stage ont été définis ainsi :

- Gérer le projet « *A l'école de la Francophonie* », un projet de réalisation d'une application numérique sous forme de dessin animé interactif dont la réalisation a débuté en février 2012 ;
- Créer un site compagnon et/ou une plate-forme d'apprentissage en relation avec ce projet ;

- Coordonner le travail des équipes pédagogiques des différents pays partenaires en vue de la réalisation de matériel complémentaire (guide pédagogique, activités…) pour diffusion via le web.

Avec l'aide de mon tuteur, M. Philippe MALLEIN, Attaché de coopération pour le français et lui-même spécialiste du FLE et des TICE, j'ai pu apprendre à monter et gérer un projet de réalisation multimédia en appréhendant toutes les étapes du processus de production et en coordonnant l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet. C'est sur ces aspects que portera précisément ce rapport de stage. Je n'y aborderai que les tâches exclusivement liées au projet « *A l'école de la Francophonie* » et écarterai de fait celles plus directement liées à mon emploi en tant que responsable du CPF. Pour autant, je ne limiterai pas ce rapport aux actions effectuées au cours des quelques mois qu'a duré mon stage, mais y inclurai une partie des tâches que j'avais pu réaliser en amont dans le cadre du projet « *A l'école de la Francophonie* » amorcé dès 2011, et ce afin d'apporter une analyse plus fine et précise des grandes étapes du montage d'un projet TICE.

Au-delà d'un enrichissement de mes connaissances sur la conception pédagogique, cette expérience m'a permis de comprendre dans quelle mesure et comment les théories socio-cognitivistes de l'apprentissage pouvaient être mises en pratique au travers d'outils numériques et ce grâce au développement d'une méthodologie de modélisation des connaissances et de médiatisation des contenus.

L'élaboration de ce rapport a pour principale source les différents enseignements tirés de la pratique journalière des tâches auxquelles j'étais affectée. En vue de rendre compte de manière précise et analytique des mois passés à monter le projet « *A l'école de la Francophonie* », j'ai choisi de présenter la démarche relative au montage d'un projet TICE à travers quatre étapes : la formulation du projet, la recherche de partenaires, la recherche de financements et la recherche de prestataires. La démarche suivra donc un plan à la fois thématique et chronologique nécessairement soumis à diverses rétroactions et autres réajustements.

I. Formulation du projet

I.1. Analyse du contexte et identification des besoins

A l'origine du projet intitulé « *À l'école de la Francophonie* », il y a un constat : celui que les méthodes de FLE actuellement disponibles sur le marché ne sont pas réellement adaptées au jeune public laotien qui se reconnaît mal dans les décors et situations qui lui sont proposés. Beaucoup d'enseignants considèrent ces méthodes comme encore trop franco-centrées et ne reflétant pas assez la diversité et la richesse culturelle des différents pays francophones. Par conséquent, ce matériel est souvent considéré comme peu motivant pour les élèves laotiens, tant le fossé culturel qui les sépare de notre hexagone est large. Des discussions avec divers collègues étrangers nous ont amenée à la conclusion que ce constat était également valable de l'autre côté des frontières du Laos et jusque dans la plupart des pays dits « du Sud ».

Par ailleurs, il nous est apparu que si les méthodes d'enseignement du FLE pour les enfants sont nombreuses, les outils complémentaires pour l'animation de cours de français langue étrangère par l'intermédiaire des TICE sont encore peu développés, particulièrement au Laos où l'enseignement suit généralement une méthode transmissive peu motivante pour l'apprenant (qui reste le plus souvent passif durant les cours).

Enfin, nous avons pu noter que l'équipement des établissements scolaires en matériel informatique et en connexions Internet était en essor de part et d'autre du globe. Par exemple, en décembre 2010, 500 établissements scolaires du Laos ont été équipés (matériel informatique + connexion). Cette tendance devrait se poursuivre dans les années qui viennent et contribuer petit à petit au décloisonnement numérique des pays du Sud. Ce contexte nous a donc semblé favorable à la mise au point d'une méthode de FLE numérique axée sur les pays du Sud.

I.2. Cahier des charges

Forte de ces constatations, nous avons défini plus précisément notre projet en réalisant un cahier des charges. Ce document nous a permis de cadrer le projet en définissant ses objectifs, le public cible, les choix pédagogiques et technologiques, les difficultés et risques, ainsi que le mode d'organisation des partenariats dans le cadre de l'élaboration d'une ressource numérique nécessitant des compétences variées.

I.2.1. Objectifs

Les objectifs ont été définis ainsi :

1) Moderniser l'enseignement / apprentissage du FLE par la production d'applications numériques innovantes et leur utilisation effective dans les établissements ;
2) Favoriser l'accroissement et l'appropriation de l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) par les jeunes et leurs enseignants ;
3) Renforcer la coopération entre les pays dans lesquels le français est enseigné en tant que langue étrangère, établir de nouveaux partenariats et réseaux d'échange, de partage et de mutualisation des compétences.

Ces trois objectifs contribuent à la valorisation de la langue française en tant qu'outil de communication interculturelle et vecteur de modernité. Si l'on s'attache donc à la promotion de la langue française, un tel outil devrait en outre permettre de renforcer l'attractivité de l'apprentissage de celle-ci comparativement aux autres langues étrangères enseignées dans les écoles (l'anglais notamment).

I.2.2. Public cible

En ce qui concerne le public, nous avons constaté qu'au Laos, les enfants commençaient leur apprentissage du français en C1 (première année de collège, équivalent de la 6ème en France) excepté lorsqu'ils étaient inscrits dans les classes bilingues franco-

lao où l'apprentissage commence en P4 (quatrième année de primaire, équivalent du CM1 français). Globalement, l'apprentissage de la langue française y commence donc entre 8 et 11 ans. Dans les pays limitrophes du Laos (Cambodge et Vietnam notamment), c'est également le cas. Nous avons donc tablé sur cette tranche d'âge pour élaborer les trois premiers niveaux de notre méthode (correspondant aux niveaux A1.1, A1 et A2 du Cadre européen commun de référence - CECR).

Par ailleurs, il convient de noter que l'outil que nous souhaitions élaborer avait dès le départ vocation à s'adresser aux apprenants de français de tous les pays du monde, bien qu'un accent soit mis sur les pays du Sud non-francophones. Par conséquent, le public bénéficiaire de l'application (élèves scolarisés de 8 à 12 ans apprenant le français en tant que langue étrangère ou seconde) est potentiellement très large à l'échelle du monde. Voici quelques indicateurs pour le seul pays LAOS (ces données datent de l'année 2010-2011) :

LAOS

- Nombre d'écoles accueillant des classes bilingues au Laos : **13**
- Nombre de classes bilingues : **116 (48 primaires et 68 secondaires)**
- Nombre d'élèves des classes bilingues : **3 125**
- Répartition des élèves par niveaux : **primaire 1 191, collège 1 238, lycée 696**
- Nombre de professeurs de français dans les classes bilingues : **primaire 41 et secondaire 29**

- Nombre d'écoles concernées par l'enseignement du français LV2 : **95 écoles réparties dans 14 provinces**
- Nombre de classes avec enseignement du français LV2 : **686**
- Nombre d'élèves apprenant le français LV2 : **30 665**
- Répartition par niveaux : **collège 24 083 ; lycée 6 582**
- Nombre de professeurs de français LV2 : **152**

La France, ici partenaire phare du projet, n'est pas un pays directement bénéficiaire bien que le français y soit aussi enseigné en tant que langue seconde auprès des nouveaux arrivants, ce qui représente également un public conséquent. Nous avons donc envisagé de prendre contact avec les responsables des CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants) afin de travailler de concert et de pouvoir axer la conception du matériel pédagogique vers ce type de public également.

I.2.3. Choix pédagogiques

Afin de mettre en œuvre une méthode de français langue étrangère efficace qui réponde le mieux possible aux besoins de notre public cible, nous avons établi des choix :

En tout premier lieu, nous avons posé comme préalable que les apprenants devraient être capables de lire et d'écrire en caractères latins avant de pouvoir utiliser notre méthode. Aussi les enfants dont les langues maternelles ne s'écrivent pas à l'aide de l'alphabet latin devront préalablement avoir suivi quelques cours d'alphabétisation en français.

En matière de progression pédagogique, nous nous sommes appuyée sur le référentiel de compétences du CECR pour les niveaux A1.1, A1 et A2 et avons listé une série de compétences que nous souhaitions que les apprenants aient acquises à l'issue de leur enseignement à l'aide de notre méthode.

De plus, afin de garantir une motivation maximale, nous avons choisi de mettre en scène des personnages de l'âge de nos apprenants (8-12 ans) interagissant en français dans des environnements familiers (à l'école et à la maison). Nous pensions ainsi que les enfants seraient davantage aptes à s'identifier et à s'approprier la méthode.

Le choix de l'outil (application informatique de type dessin animé interactif) devrait pour sa part susciter l'intérêt des apprenants et permettre d'adopter une approche ludique de l'enseignement/apprentissage favorisant l'usage d'une « pédagogie invisible » - autant que faire se peut.

I.2.4. Choix technologiques

D'un point de vue technologique, nous avons fait les choix suivants :

Tout d'abord, l'application sera constituée d'une série de séquences vidéo (type dessin animé) à laquelle s'ajouteront des séquences plus interactives dans lesquelles l'utilisateur devra agir pour avancer dans la progression. Deux parcours distincts seront proposés : un parcours « guidé » proposant l'ensemble des séquences selon une progression préétablie, et un parcours « libre » avec accès direct à la séquence ou à l'activité souhaitée. Afin que les enseignants puissent choisir de travailler la compréhension écrite également, la transcription des dialogues sera accessible par simple clic de souris sous forme de sous-titrage.

L'interface devra être à la fois très attractive (*design*) et très intuitive (prise en main) de sorte que les apprenants ne maîtrisant pas encore bien l'usage des technologies puissent facilement y évoluer. La navigation se fera donc uniquement à la souris (de type *point & click*). Nous faisons donc ici le choix d'une « technologie invisible » pour que l'aspect ludique domine tout au long de l'apprentissage.

Du point de vue du graphisme et des animations, nous avons opté pour des décors en 2D inspirés d'un style graphique empruntant à la bande dessinée. Le graphisme et les animations seront intégrés et montés sous *Flash CS4*, ce qui permettra également de disposer d'une application peu lourde comparativement aux formats de type vidéo (*.flv, *.avi…). En effet, il convient de garder à l'esprit que les connexions internet dans les pays du Sud ne sont généralement pas encore haut débit et que l'application devra être soit téléchargeable, soit jouable en ligne, sans trop de difficultés d'ordre technique.

Concernant la bande son, les enregistrements seront réalisés en studio son professionnel où seront également réalisés les habillages sonores. L'enregistrement des dialogues devra répondre aux objectifs pédagogiques et culturels fixés par les différents partenaires : débit de parole pas trop rapide, bonne diction… Nous souhaitions également que les voix des personnages soient authentiques, à savoir de vraies voix d'enfants respectant les accents des pays d'origine (Canada, Afrique…). Malheureusement, il nous a bien fallu admettre que pour des raisons pratiques, cela serait impossible à réaliser.

Du point de vue du développement, nous avons choisi une conception reposant sur une séparation du contenu, de la forme et de la programmation : cela permet une grande souplesse de production et de correction, ce qui est indispensable dans un projet au long cours comme celui de « *A l'école de la Francophonie* ». Enfin, il nous a semblé indispensable que le logiciel soit exécutable sur différentes plateformes (*MacOS, Windows, Linux…)* et navigateurs (*Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari*…).

I.2.4.1. Enjeux et risques du projet

Afin de garantir un accès maximal à la ressource que nous souhaitions créer, nous avons opté pour une distribution sous licence *Creative Commons* selon le Contrat « Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de modifications ». L'accès serait ainsi libre et gratuit pour tous les pays par le biais d'une application en ligne téléchargeable. De fait, il nous est apparu clairement que la première difficulté serait d'ordre financier : il nous faudrait pouvoir obtenir les subventions suffisantes à la réalisation de l'application, soit via des fonds dédiés au déploiement des TICE, soit via un financement interne partagé entre les différents partenaires du projet. En ces temps de crise, il faut avouer que le pari était risqué.

Par ailleurs, il convenait de réfléchir aux modalités à mettre en œuvre afin de garantir le **transfert de compétences**. En effet, ce dernier constituait une priorité transversale du projet, un des objectifs principaux étant de conforter l'**appropriation** du matériel produit par les différents pays partenaires. L'appropriation devait par ailleurs se faire aux différents niveaux d'intervention : pédagogique, institutionnel, technique et social.

- *Implication des équipes pédagogiques locales* : la participation à la rédaction du guide pédagogique et à l'écriture du synopsis par l'apport de données relatives aux cultures par exemple, devait permettre aux équipes pédagogiques de se sentir acteurs à part entière de ce projet et ensuite de le défendre et de favoriser son utilisation dans les écoles et institutions cibles. Par ailleurs, la réalisation du guide pédagogique passant par une réflexion sur l'exploitation du matériel en fonction de différents contextes

d'enseignement propres aux différents pays devait très certainement favoriser l'utilisation de ce matériel par la suite.

- *Familiarisation progressive avec les TICE* : la prise en main de ce matériel se voulait la plus intuitive possible et devait permettre aux enseignants et élèves jusqu'alors peu expérimentés dans le domaine des TICE de se familiariser progressivement avec ce nouveau médium d'enseignement-apprentissage.

- *Formation des enseignants et démultiplication au niveau local* : une formation des enseignants à l'utilisation du matériel produit était prévue en fin de parcours. Les enseignants participant à cette formation seraient ensuite chargés de redistribuer les acquis au niveau local afin de toucher un public le plus large possible.

Sur le plan **technique**, les bénéficiaires directs du projet étant essentiellement les pays du Sud, le problème de l'équipement des établissements scolaires en matériel informatique pourrait compromettre l'utilisation du logiciel produit et par conséquent, minimiser l'impact de ce projet. Or, nous avons pu constater ces dernières années que de nombreux programmes menés par diverses ONG ou partenaires publics passaient par l'équipement informatique des établissements. Il nous a donc semblé fort probable que de telles initiatives se poursuivent voire se systématisent au Laos ainsi que dans les autres pays en développement.

I.2.4.2. Organisation des partenariats

Au départ, nous avons prévu que notre dessin animé mettrait en scène 12 personnages représentant chacun un pays distinct partenaire du projet. Il était donc envisagé de travailler de concert avec 11 autres pays et au moins autant d'établissements engagés dans l'aventure. Or, organiser un partenariat à cette échelle n'est pas chose aisée et il était impératif que des règles de fonctionnement soient établies dès les prémices.

L'aspect pédagogique étant au cœur du projet « *A l'école de la Francophonie* », il était par exemple probable que les différentes équipes manifestent des désaccords quant à la démarche et les activités proposées dans le scénario. Il nous a donc fallu dès le départ imaginer des solutions pour trancher en cas de litige. Nous avons alors pensé que ces désaccords éventuels, s'ils ne pouvaient pas être réglés par une simple discussion, devraient faire l'objet d'un débat au sein du comité de pilotage. Un vote à la majorité devrait ainsi permettre de trouver une solution adéquate.

De plus, la concrétisation d'un projet TICE impose la participation de spécialistes aux compétences variées : aspect pédagogique (réalisation du scénario), aspect technique (réalisation de l'application), aspect administratif et financier (coordination du projet, relations avec les bailleurs, suivi financier…) sans oublier les tâches liées à la communication (recherche de partenaires, communication autour du projet, réalisation du site web, etc.). Nous avons donc imaginé un dispositif qui comprendrait quatre cercles :

- L'équipe de gestion du projet (responsable signataire, chef de projet, coordonnateur techno-pédagogique)
- Les partenaires bailleurs de fonds
- Les équipes pédagogiques (une équipe par pays partenaire)
- Les équipes techniques (illustrations, animations, développement, production, son, partie technique sous-traitée à une entreprise privée spécialisée en la matière)

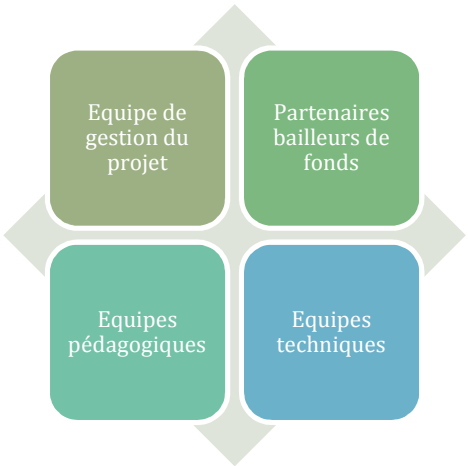

Le comité de pilotage, instance de validation du projet, regrouperait ainsi le responsable signataire du projet, le chef de projet (responsable du suivi administratif), le concepteur ou coordonateur techno-pédagogique (interface entre les équipes pédagogiques et techniques et les responsables du projet), un responsable de chaque équipe pédagogique, le responsable de l'équipe technique, ainsi qu'un représentant de chaque partenaire bailleur de fonds (s'il le souhaite).

En ce qui concerne la répartition des tâches et des responsabilités entre les différents partenaires, nous avons imaginé le schéma suivant :

CONCEPTION PEDAGOGIQUE	
Apport de données relatives aux cultures des pays partenaires sous forme d'informations écrites, photographies…	Equipes pédagogiques
Ecriture du synopsis détaillé	Concepteur pédagogique
Relecture, critiques, suggestions et travail d'amélioration du synopsis pour validation	Equipes pédagogiques
Rédaction d'une séquence modèle du guide pédagogique	Concepteur pédagogique
Rédaction du guide pédagogique complet	Equipes pédagogiques
Coordination et mise en commun des travaux des équipes pédagogiques	Concepteur pédagogique
Validation du synopsis	Comité de pilotage
Validation du guide pédagogique	Comité de pilotage
CONCEPTION AUDIO, GRAPHIQUE ET NUMERIQUE	
Réalisation de la bande son à partir de dialogues et du synopsis détaillé	Ingénieur son
Validation de la bande son	Comité de pilotage
Réalisation de la charte graphique et des illustrations	Concepteur numérique
Validation du graphisme	Comité de pilotage
Intégration numérique à partir de la bande son	Concepteur numérique
Validation du cédérom	Comité de pilotage
FORMATION DES ENSEIGNANTS A L'UTILISATION DU MATERIEL CREE	
Formation des équipes pédagogiques à l'utilisation du matériel créé	Formateur
Redistribution des formations au niveau local	Equipes pédagogiques
COORDINATION GENERALE DU PROJET	
Recherche de partenariats	Responsable du projet
Coordination du travail entre équipes pédagogiques, concepteur numérique et ingénieur son	Responsable du projet
Suivi comptable	Responsable signataire du projet

I.3. Cadre de référence

La rédaction du cadre de référence (aussi appelé « cadre logique de référence ») permet de formaliser les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre dans ce but. Ce document permet de décliner les objectifs visés en un certain nombre d'actions à mener, chacune de ces actions devant produire un résultat vérifiable à l'aide de divers indicateurs.

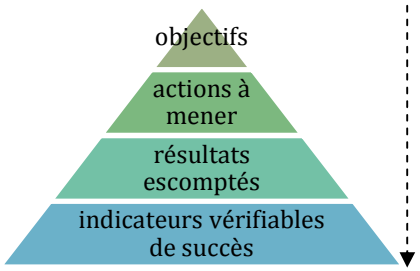

Les étapes identifiées (« actions à mener ») sont les suivantes :

1. Identifier des partenaires et développer des synergies pour la mutualisation des compétences en matière d'enseignement du FLE et d'appropriation de l'usage des TICE par les jeunes et leurs enseignants ;
2. Identifier les besoins spécifiques aux pays destinataires dans le cadre de l'enseignement / apprentissage du FLE aux niveaux du primaire et du secondaire (8-12 ans) ;
3. Concevoir avec l'aide des équipes enseignantes des pays partenaires un scénario d'apprentissage du FLE répondant aux besoins identifiés et destiné aux enfants de 8 à 12 ans, sur 3 niveaux ;
4. Réaliser le logiciel d'apprentissage du FLE en adéquation avec les besoins identifiés, le scénario préalablement validé par les équipes pédagogiques, et les différentes fonctionnalités techniques attendues ;
5. Mettre en place, dès réception de la version démo du logiciel correspondant au premier niveau, des classes pilotes afin de juger de l'efficacité du matériel en cours d'élaboration ;
6. Former les équipes pédagogiques des pays partenaires à l'utilisation du logiciel finalisé ;

7. Mettre le logiciel en ligne et communiquer sur les sites spécialisés pour faire connaître le matériel nouvellement conçu et favoriser son utilisation à plus grande échelle de part et d'autre de la planète ;
8. Soutenir l'installation et l'utilisation de l'application dans les établissements des pays bénéficiaires ;

Pour mieux comprendre cette démarche, nous vous invitons à vous référer au cadre logique complet établi pour le projet « *A l'école de la Francophonie* » et placé en annexe (*annexe n°1*).

I.4. Echéancier

Etablir un échéancier permet de planifier les différentes activités selon un chronogramme précis. Il s'agit d'un document très important qui permet de prendre en compte certains impératifs temporels et de vérifier la faisabilité d'un projet en termes de délais impartis. Dans le cas du projet « *A l'école de la Francophonie* », nous avons initialement imaginé un dispositif permettant de concevoir l'équivalent d'un niveau par an sachant que nous comptions alors réaliser à la fois l'application numérique (dessin animé + activités interactives), un guide d'accompagnement ainsi qu'un cahier d'activités complémentaires, et ce pour chaque niveau. Au niveau du suivi du projet, ce document est d'une importance capitale, bien que la programmation de départ doive souvent être revue et réajustée.

Pour plus d'informations sur la forme que prend un échéancier, nous vous invitons à vous référer au chronogramme initial du projet placé en annexe (*annexe n°2*).

I.5. Programmation budgétaire

Lorsqu'un organisme décide de mettre en place un dispositif de FOAD, il a déjà en tête l'offre de formation idéale qu'il envisage. Un montage financier très juste permettra de garantir le succès et la pérennité du dispositif. L'élaboration du budget prévisionnel est une étape fastidieuse mais ô combien importante. Elle consiste en une série d'estimations et de réajustements successifs afin de parvenir au meilleur équilibre possible entre l'offre de

formation idéale et les recettes potentielles du dispositif (ou bien son coût supportable dans le cas d'une formation non commercialisée).

La réalisation du montage financier peut être schématisée de la manière suivante :

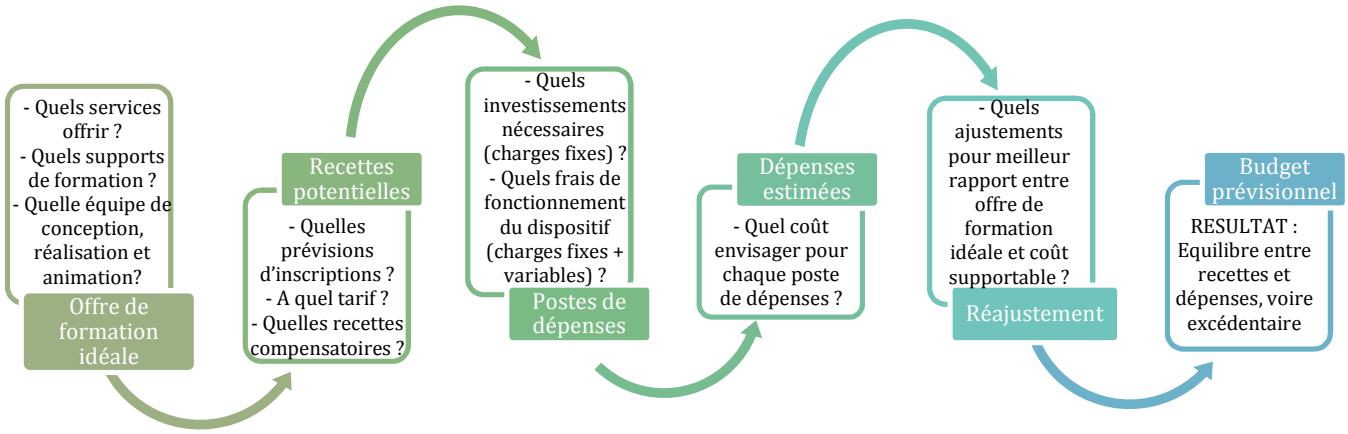
- Quels services offrir ?
- Quels supports de formation ?
- Quelle équipe de conception, réalisation et animation?
Offre de formation idéale
Recettes potentielles
- Quelles prévisions d'inscriptions ?
- A quel tarif ?
- Quelles recettes compensatoires ?
- Quels investissements nécessaires (charges fixes) ?
- Quels frais de fonctionnement du dispositif (charges fixes + variables) ?
Postes de dépenses
Dépenses estimées
- Quel coût envisager pour chaque poste de dépenses ?
- Quels ajustements pour meilleur rapport entre offre de formation idéale et coût supportable ?
Réajustement
Budget prévisionnel
RESULTAT : Equilibre entre recettes et dépenses, voire excédentaire

Elle repose sur plusieurs grands principes :

Tout d'abord, il importe de bien **définir l'offre de formation idéale** que l'on souhaiterait mettre en place : quels services proposer ? Quels supports de formation utiliser ? Quelle équipe de conception, réalisation et animation composer ? (sans nécessairement en définir les coûts pour le moment). En effet, tout projet découle d'une idée maîtresse qu'il est important de bien cerner afin de pouvoir construire un budget prévisionnel. Il faut savoir vers quoi l'on veut tendre et tenter de s'en rapprocher le plus possible.

Ensuite, afin de vérifier la faisabilité ou non du projet, il est nécessaire de bien **évaluer les recettes potentielles** que le dispositif est susceptible d'engendrer, ou, dans le cas où cette formation n'est pas destinée à être commercialisée, son coût supportable pour l'organisme. Cette étape indispensable permettra ensuite de cadrer le projet en voyant ce qu'il est possible de faire en fonction d'un budget limité. Les recettes potentielles sont de plusieurs sortes. Les plus évidentes sont celles issues des **frais de formation** que les inscrits paient, mais elles peuvent tout aussi bien être des **subventions ou des dotations en matériel ou en ressources humaines** que des organismes mettent à disposition d'un projet. Dans notre jargon de la coopération internationale, nous les appelons « **sources de valorisation** ». Par exemple, si je décide de mettre en place un dispositif de FOAD au Centre Provincial Francophone de Vientiane et que la faculté des Lettres de l'UNL met à

disposition de ce projet quelques enseignants qui travailleront (gratuitement pour moi) sur la réalisation des contenus d'apprentissage, cela ne représente pas directement une recette mais doit être pris en compte en ce que cela permet de réduire les dépenses de réalisation pédagogique du dispositif.

Une fois les recettes potentielles évaluées, il convient de **dresser un inventaire le plus exhaustif possible des différents postes de dépenses**. Ils sont de deux types : les investissements et les frais d'exploitation.

Les **investissements**, tout d'abord, représentent des charges fixes correspondant aux frais de conception et de production du dispositif. Dans le cadre de dispositifs de FOAD, l'investissement initial est généralement très lourd. Il faut y inclure : conception pédagogique et production des supports de formation (y inclure les droits d'auteurs éventuels), coordination des différentes équipes mobilisées sur le projet (responsables pédagogiques, maquettistes, techniciens, attachés de production, etc.), frais de missions et de déplacement, matériel (par exemple achat d'un serveur, réalisation d'un *glassmaster* dans le cas de la publication d'un cédérom…), frais de communication (en externe et en interne).

Les **frais de fonctionnement ou d'exploitation**, ensuite, revêtent une importance cruciale bien qu'ils tendent à être parfois oubliés lors de la réalisation du montage financier. A la différence des investissements, ces dépenses représentent essentiellement des charges variables dans la mesure où elles dépendent du nombre d'inscrits. Elles consistent en : frais de duplication (édition, pressage de cédéroms, etc.), conditionnement et expédition, maintenance informatique, frais pédagogiques (animation des services d'accompagnement en présence et à distance, correction des devoirs…), frais de gestion (location de locaux ou d'équipements notamment pour les moments de regroupement ou les visioconférences par exemple, amortissement des équipements…).

Il me paraît très important d'insister sur le fait que pour que le projet soit viable, il est impératif que le montage financier permette **d'anticiper les coûts d'exploitation** du dispositif et non seulement sa mise en place. Par exemple, beaucoup de projets TICE omettent de prendre en considération les frais liés à la maintenance informatique du site qui peut pourtant s'avérer très coûteuse et très problématique. D'autres choisissent de réduire leurs frais d'inscription afin d'augmenter le nombre d'inscrits et donc leurs recettes

(100 inscrits à 700 € rapporteront en effet plus que 90 inscrits à 750 €), mais ils ne prennent pas en compte le fait que les services d'accompagnement représentent un coût proportionnel au nombre d'inscrits et que les 2 500 € de bénéfice ne seront peut-être pas suffisants pour les financer.

Une fois l'inventaire des postes de dépenses réalisé, il convient de **chiffrer au plus juste ces dépenses**. Cet exercice n'est pas toujours évident car beaucoup de coûts sont cachés, comme par exemple les frais liés à la coordination du projet. De plus, il n'est pas toujours aisé d'estimer précisément combien d'heures de travail telle ou telle tâche représentera en réalité. Par ailleurs, pendant toute la phase de conception du dispositif, l'organisme doit faire face à une immobilisation de ses capitaux. Plus la conception est longue et plus le retour sur amortissement sera retardé.

Lorsque les dépenses sont chiffrées, il faut les **mettre en relation avec les recettes prévisionnelles**. Si les chiffres s'équilibrent, tout est parfait ! Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas et il est souvent nécessaire de procéder à des réajustements. N'oublions pas que le budget prévisionnel initial a été établi en fonction d'une offre de formation idéale qui n'est pas nécessairement réalisable d'un point de vue financier ! Les réajustements permettront donc de trouver le meilleur équilibre entre les dépenses et les recettes à prévoir.

Dans le cas particulier du montage financier du projet « *A l'école de la Francophonie* », nous avons dû établir une programmation initiale en fonction d'un certain nombre de partenaires non identifiés et en fonction d'un projet idéal. Bien entendu, cette programmation a fait l'objet de nombreux remaniements et réajustements au fur et à mesure que les choses se sont concrétisées.

II. Recherche de partenariats

La recherche de partenaires s'effectue par le biais de diverses opérations de communication : diffusion d'un appel à participation par messagerie électronique, mise en place d'un site web, publication d'articles dans la presse… Toutes ces actions visent à mettre en avant les avantages que les établissements peuvent avoir à se joindre à l'aventure ainsi que les conditions et modalités de participation. Ainsi, les partenaires qui rejoignent notre équipe pédagogique bénéficient de :

- l'intégration d'un personnage représentatif de leur pays au dessin animé,
- une meilleure appropriation du matériel produit par les enfants et les enseignants de leur pays,
- l'adaptation du scénario pédagogique aux besoins réels constatés dans leur cadre professionnel,
- la modernisation de leurs pratiques d'enseignement / apprentissage du français,
- le transfert des compétences dans les domaines du FLE et des TICE,
- la création de nouveaux réseaux d'échange et de mutualisation des compétences dans les domaines de l'enseignement du FLE et des TICE,
- un coût de revient global beaucoup moins élevé qu'une méthode papier.

II.1. Actions de communication

II.1.1. Recherche de partenaires locaux

Une fois le projet formulé, nous sommes allée le présenter aux partenaires locaux. Bénéficiant initialement de l'appui de l'Ambassade de France au Laos, nous avons commencé par exposer notre projet à Madame Khamsoy VONGSAMPHANH, responsable des classes bilingues franco-laotiennes à Vientiane et directrice adjointe du Lycée de Vientiane, principal établissement public d'enseignement secondaire du Laos. Nous avons

obtenu le soutien immédiat et unanime des responsables du Lycée et l'assurance de leur désir de nous accompagner dans ce projet.

Quelques semaines plus tard, nous sommes allée rencontrer les responsables de l'enseignement primaire et secondaire du Ministère de l'Education laotien ainsi que de l'Institut de Recherches en Sciences de l'Education (IRSE), l'établissement officiel chargé de la conception et de la validation de tous les programmes et manuels d'enseignement pour les écoles publiques laotiennes. Leur accueil nous a été très favorable et la directrice de l'IRSE, Madame Phouangkham SOMSANITH, a accepté de nous suivre dans cette aventure. Quelques jours plus tard, c'était au tour des directeurs des écoles primaires Nahaidiao et Sokpaluang, les deux écoles primaires de la capitale abritant des classes bilingues, de rallier le projet. Au niveau du Laos, l'idée était donc bien lancée. Il ne nous restait plus qu'à trouver des partenaires hors des frontières du Laos.

II.1.2. Appel à participation

La première méthode de recherche de partenaires extérieurs pour le projet « *A l'école de la Francophonie* » a consisté en la rédaction d'un appel à participation, autrement dit un dossier de présentation du projet mettant en avant tous les avantages liés à une éventuelle participation, dossier ensuite diffusé par messagerie électronique.

Le choix des destinataires s'est porté dans un premier temps sur les pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) via les Services de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) des Ambassades de France. Les retours ont été globalement positifs et beaucoup de partenaires potentiels se sont montrés intéressés par le projet. Cependant, n'étant pas particulièrement connue dans le réseau des Ambassades, beaucoup ont pu douter de ma crédibilité et de ma capacité à mener à terme le projet que j'avais initié et ces marques d'intérêt n'ont pas été suivies de beaucoup d'effets. Par exemple, trois pays nous avaient assurée de leur participation au projet, mais au moment de l'envoi du dossier de demande de subvention, deux d'entre eux se sont rétractés sans autre forme de procès. Malgré tout, nous avons pu obtenir le soutien de deux partenaires français des universités de Grenoble et de Saint-Etienne qui, me connaissant indirectement, ont osé franchir le pas.

Cependant, nous étions encore en nombre insuffisant pour pouvoir déposer un dossier de demande de financement.

Quelques mois plus tard, toujours grâce au soutien actif de l'Ambassade de France, nous avons pu obtenir le ralliement du Vietnam et du Cambodge via le projet *VALOFRASE (Valorisation du français en Asie du Sud-est)* dont le Laos fait également partie, et nous avons réorienté notre projet vers un niveau régional pour lequel nous avons pu obtenir des financements que nous évoquerons plus en détail dans la partie suivante.

Grâce à cette assurance de pouvoir financièrement lancer notre projet, nous avons procédé à un nouvel appel à participation. Cette fois-ci, les choses se présentaient de manière différente puisque nous avions les fonds, il ne nous restait alors qu'à identifier des partenaires qui interviendraient sur le plan de la conception pédagogique. L'appel à participation a été diffusé à plus large échelle : nous avons dans un premier temps relancé les personnes qui s'étaient initialement montrées intéressées par le projet, puis avons envoyé le dossier aux SCAC des pays hors OIF qui ont retransmis l'information auprès d'établissements locaux. Beaucoup de personnes ont manifesté de l'intérêt pour le projet et très vite, le Pérou, le Canada, l'Inde et le Brésil nous ont rejoints.

II.1.3. Réalisation du site web

Parallèlement à la diffusion de l'appel à participation et afin de rendre le projet plus concret, nous avons réalisé un site web[1] qui permettrait aux intéressés d'obtenir davantage d'informations que celles contenues dans le dossier de présentation. Il est difficile d'estimer l'impact réel qu'a eu le site web sur la concrétisation des partenariats mais il apparaît évident qu'il a contribué à illustrer notre projet et à lui donner davantage de crédit.

[1] http://www.ecoledelaFrancophonie.com/

II.1.4. Publication d'articles dans la presse

Dès lors que nous avons obtenu l'assurance de pouvoir financer une partie de notre projet et une fois qu'un certain nombre de partenaires nous avaient confirmé leur participation, nous avons entrepris la rédaction d'articles de presse publiés au niveau local (dans le journal francophone *Le Rénovateur*) et au niveau international (dans la revue spécialisée *Le français dans le monde*). Suite à la publication de ces articles, nous avons obtenu quelques propositions – ou confirmation – de participation, notamment de personnes physiques ou morales souhaitant se joindre au projet. Dans la mesure du possible, nous avons intégré ces dernières à des équipes existantes (cas du collège Kaweni de Mayotte intégré à l'équipe France par exemple ou de Mlle Céline Masson intégrée à l'équipe Inde). En raison de contraintes budgétaires sur lesquelles nous reviendrons plus tard, nous avons dû limiter le nombre de pays partenaires à 9 : Laos, Vietnam, Cambodge, France, Inde, Pérou, Brésil, Canada et Sénégal.

II.2. Accord de partenariat

Comme nous l'avions indiqué dans le cahier des charges, il est important de bien définir la répartition des tâches entre les différents partenaires du projet. Pour ce faire, un accord de partenariat doit être rédigé. Ce document, commun à tous et signé par l'ensemble des partenaires, fait le point sur l'ensemble des responsabilités dévolues à chacun. Les différents articles qui composent ce document explicitent le contexte de mise en œuvre du projet, son objet, sa durée, les règles internes de fonctionnement et les rapports qui les régissent pour la bonne réalisation dudit projet.

Par ce document, l'ensemble des partenaires reconnaît le rôle de responsable signataire du projet octroyé ici au Lycée de Vientiane pour les représenter auprès des pouvoirs publics, pour être l'interlocuteur de l'ensemble des partenaires et pour gérer l'aide des différents bailleurs. A ce titre, le Lycée de Vientiane est le bénéficiaire des contributions financières des différents bailleurs, a la responsabilité de la gestion administrative et financière des crédits et réalise le suivi des actions mises en œuvre par

les partenaires du projet. Ils acceptent également de me mandater en tant que responsable du projet pour assurer la coordination générale du projet et assister le Lycée de Vientiane dans la gestion quotidienne dudit projet et de ses partenariats.

Tous les partenaires cosignataires de cet accord de partenariat sont entendus comme coréalisateurs. Ils réalisent tous une ou plusieurs des actions décrites dans le programme de travail. A ce titre, ils sont tous responsables de la mise en œuvre du projet et ils s'engagent à prendre toute disposition pour mener à bonne fin les actions dont ils ont la responsabilité (ces actions sont listées de manière exhaustive dans le document).

Le mode d'organisation du partenariat (composition du comité de pilotage et fonctionnement des relations entre les partenaires) est également défini dans l'accord de partenariat ainsi que toutes les questions relatives au droit de la propriété intellectuelle dont nous verrons ci-après qu'elles peuvent être sensibles.

II.3. Propriété intellectuelle

Le régime juridique applicable à l'œuvre multimédia soulève de nombreuses interrogations largement liées au flottement juridique existant autour de la qualification même de l'œuvre qui n'est, par sa nature, ni complètement audiovisuelle, ni complètement logicielle. Dans le cas du projet qui nous intéresse, la complexité est accentuée par son statut d'œuvre plurale dont les partenaires sont chacun issu d'un pays distinct, et donc d'une juridiction particulière. S'interroger sur la qualification d'une œuvre multimédia, c'est se poser la question du régime applicable. En effet, qualifier une œuvre multimédia d'œuvre audiovisuelle ou d'œuvre logicielle n'aura pas les mêmes conséquences juridiques aussi bien du point de vue des droits patrimoniaux que du droit moral. Cependant, il convient de rappeler que "*le juge n'est pas lié par la qualification donnée par les parties et qu'il peut à tout moment procéder à une requalification*"[2]. D'où l'importance de bien

[2] D. Valleteau de Moulliac, *Qualifier l'œuvre multimédia*, in http://www.avocats-publishing.com/Definir-l-oeuvre-mulitmedia , septembre 2004.

mesurer les risques de contrefaçon liés à l'exploitation d'un tel outil ainsi que celle d'envisager des solutions efficaces pour y faire face.

La défense des droits d'auteur sur l'œuvre multimédia regroupe deux catégories principales de contentieux : les contentieux internes à l'équipe ayant participé à l'élaboration de l'œuvre, et les contentieux externes liant généralement le porteur du projet (ou producteur de l'œuvre lorsqu'il s'agit d'une œuvre multimédia) et des tiers.

Dans le cas qui nous intéresse ici, les risques de conflits internes aux équipes ayant participé à la réalisation de l'application numérique sont importants. En cas d'atteinte au droit moral ou au droit patrimonial, les coauteurs sont valablement fondés à agir contre le porteur du projet afin de faire cesser l'atteinte et d'obtenir la réparation du préjudice subi. Différents types de litiges peuvent opposer les coauteurs au producteur, et il peut notamment s'agir de contentieux portant sur l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle sans cession préalable des droits, sur la rémunération, sur l'atteinte à l'intégrité de l'œuvre ou au droit de paternité du coauteur.[3]

Ce terrain est particulièrement glissant puisque d'un point de vue juridique, un *"éditeur qui, qualifiant un ouvrage d'œuvre collective, rémunère ses auteurs de manière forfaitaire, alors qu'il s'agit véritablement d'une œuvre de collaboration, viole le droit à la rémunération proportionnelle de l'auteur et commet alors une contrefaçon."*[4] Or, l'œuvre produite dans le cadre du projet *A l'école de la Francophonie* peut selon l'angle que l'on adopte être qualifiée d'œuvre collective autant que d'œuvre de collaboration.

De la même façon, les risques de contentieux externes sont tout aussi nombreux. Imaginons par exemple que des partenaires étrangers considérant que l'approche pédagogique du projet *A l'école de la Francophonie* est intéressante et décident de reprendre le scénario pour l'adapter au cas de l'apprentissage de l'espagnol ou de

[3] A. Touboul, *L'œuvre audiovisuelle*, in espace*culture*, Cycle d'information [Droit & Culture], étape 25, 2008, www.espaceculture.net/09_droit_culture/pdf_etapes/Etape25.pdf

[4] A. Piboyeux, *La contrefaçon, protection des œuvres par le droit d'auteur*, in Agence Ecla Aquitaine, portail aquitain des professionnels de l'écrit, de l'image et de la musique, 2005, http://ecla.aquitaine.fr/Ressources/Informations-juridiques/Ecrit/Fiche.htm

l'allemand, ceci, bien entendu, sans demander l'accord des auteurs. Nous serions alors fondés à agir en contrefaçon.

Afin de garantir un juste équilibre entre le libre accès des utilisateurs à l'application numérique créée et les droits moraux et patrimoniaux des auteurs, il convient de réfléchir aux moyens de prévenir les risques de contrefaçon par la mise en place de contrats et de licences adaptés.

D'une part, dans le cadre du projet *A l'école de la Francophonie*, et afin d'éviter tout conflit d'intérêt interne lié à l'exploitation de l'application créée, plusieurs types de contrats ont été rédigés faisant mention des questions de propriété intellectuelle.

D'autre part, si le recours aux contrats s'est avéré nécessaire pour limiter les risques d'actions en contrefaçon, nous avons également estimé qu'il convenait de déterminer précisément les conditions de diffusion de l'œuvre multimédia *A l'école de la Francophonie*. Pour cela, nous avons fait le choix d'une licence *Creative Commons* selon des termes garantissant la paternité de l'œuvre et préservant les droits commerciaux et l'intégrité de l'œuvre (type de licence : BY-NC-ND). Le choix de cette licence a été annoncé dès la phase de rédaction du projet, avant même de commencer la recherche de partenariats. Ainsi, le site web du projet et le dossier de présentation du projet établis dans le cadre de la recherche de partenaires font mention de cette licence que l'ensemble des partenaires a acceptée de fait.

Les licences *Creative Commons* nous ont semblé particulièrement adaptées à notre situation notamment du fait du caractère international du projet. Elles viennent en effet en complément du droit applicable et permettent à l'auteur de préciser par le choix d'une licence *Creative Commons* la manière dont il souhaite exercer ses droits. Plusieurs décisions de justice ont appliqué les licences *Creative Commons*, leur reconnaissant la force de contrats en tant que tels dès 2006 en Espagne et aux Pays-Bas.[5]

[5] Cf. FAQ du site *Creative Commons France* http://creativecommons.fr/licences/faq/

III. Recherche de financements

Dans le cadre d'un projet à but non lucratif comme c'est le cas de « *A l'école de la Francophonie* », la faisabilité dudit projet dépend en très grande partie de la possibilité ou non d'obtenir des subventions. D'où l'importance de cibler les bons organismes capables de fournir des financements et de rédiger les dossiers de demande de subvention de manière efficace.

III.1. Demandes de subventions

Un bon projet consiste en (1) une bonne idée (2) soumise au bon moment (3) au bon financeur et (4) au bon format. Autrement dit, pour que notre projet – si bon soit-il – soit éligible, il convient de respecter ces différents critères et dans un premier temps, identifier des financeurs potentiels et effectuer une veille active afin de se tenir informé de la publication d'appels à projets dans les domaines qui nous intéressent.

Dans le cadre du projet « *A l'école de la Francophonie* », nous avons pu recenser quelques appels à projets TICE qui correspondaient a priori à nos objectifs et à notre champ d'actions, notamment le *Fonds Francophone des Inforoutes* (FFI) géré par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui finance depuis 1998 des projets axés sur l'appropriation et l'usage des technologies de l'information et de la communication par la création de contenus numériques francophones. Or, comme nous l'avions mentionné précédemment, ce fonds nécessite la participation d'au moins trois partenaires issus d'Etats et de gouvernements distincts (en d'autre terme, au moins trois pays distincts de l'OIF doivent être représentés par les organismes partenaires de réalisation du projet), dont au moins deux sont établis dans un ou des pays francophones du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale. Or, comme nous l'avions mentionné

précédemment, deux partenaires se sont désistés au moment de l'envoi du dossier, et notre projet n'associait plus que deux Etats. Il devenait donc irrecevable.

De la même manière, le *Fonds d'innovation pédagogique* mis en œuvre par la Fédération Internationale des Professeurs de français (FIPF) vise à accompagner la réalisation de projets innovants portant sur la promotion et l'enseignement de la langue française. Ce fonds aurait pu convenir à notre projet à condition que les enseignants de français du Laos soient regroupés au sein d'une association, ce qui n'était malheureusement pas le cas.

Ces quelques exemples permettent de constater que la recherche de financements n'est pas chose aisée tant les critères de participation sont sélectifs. Nous avons néanmoins transmis quelques dossiers de demande de subvention à divers organismes et fondations telles que la *Fondation Alliance Française*, mais sans plus de succès.

La recherche de financements pour un projet tel que « *A l'école de la Francophonie* » est une épreuve cruciale et parfois extrêmement décourageante, notamment du fait que chaque organisme dispose généralement de son propre canevas de rédaction type pour les projets. Même si ces canevas reposent tous plus ou moins sur le même principe, la trame varie sensiblement et nécessite par conséquent un travail d'écriture fastidieux et chronophage. Or, ce travail d'écriture se doit d'être le plus soigné possible afin de ne pas compromettre les chances de succès. Un dossier de demande de subvention permet en effet à un organisme bailleur de fonds potentiel de pouvoir en quelques pages jauger l'intérêt d'un projet : quel est l'objet de celui-ci ? Dans quel cadre s'inscrit-il ? Quels sont ses avantages par rapport à l'existant ? Quels en sont les risques ? Quels en sont les partenaires ? Quelle est leur expérience ? leur crédibilité ? Quel est le coût du projet ? Ce coût est-il réparti entre plusieurs organismes ? etc.

Selon les organismes auxquels on s'adresse, il conviendra d'opter pour une approche spécifique. Par exemple, pour obtenir des subventions du FFI, il importe de mettre l'accent sur la mise en place de réseaux d'échange et de mutualisation des compétences parmi les pays membres de l'OIF, tandis que pour obtenir des fonds de la

FIPF, il sera plus judicieux de mettre en avant l'aspect innovant dans le cadre de l'enseignement de la langue française (en termes de pédagogie).

De la même manière, le *fonds TICE* géré par l'Institut Français (IF) de Paris se propose d'apporter une aide financière aux actions favorisant l'intégration des TIC au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que la promotion et la diffusion numériques de la langue française. Ce sont généralement les Instituts français, centres culturels, Alliances françaises ou SCAC des Ambassades qui présentent ce type de dossier dans le cadre d'un projet de partenariat régional.

Suivant les conseils de l'Attaché de coopération pour le français au Laos, nous avons donc réorienté notre projet pour répondre aux exigences et critères de ce fonds. Pour ce faire, nous avons contacté nos collègues du Vietnam et du Cambodge afin qu'ils tentent de rallier des partenaires locaux à notre projet. L'Institut National de l'Education (INE) de Phnom Penh au Cambodge ainsi que la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Danang au Vietnam (tous deux chargés de la formation des maîtres) ont accepté de se lancer dans l'aventure.

Cherchant à bénéficier d'une « maigre » subvention qui nous servirait à lancer le projet et aurait un effet de levier, nous avons largement rogné les coûts, supprimé certains postes de dépenses tels que la réalisation d'un *glassmaster* puis d'une diffusion sur CD-Rom pour privilégier une diffusion en ligne moins coûteuse…

Quelques mois plus tard, nous avons reçu la confirmation qu'une subvention nous avait été octroyée mais que celle-ci n'atteignait pas le tiers de ce que nous avions demandé. Nous avons donc dû réfléchir à la faisabilité du projet « *A l'école de la Francophonie* » selon ces nouvelles règles pour en arriver à la conclusion qu'il n'était pas envisageable de maintenir ledit projet dans sa forme initiale. Pour commencer, nous avons décidé de nous en tenir à la réalisation d'un seul niveau (au lieu de trois) et de réduire la volumétrie générale de ce niveau (9 personnages au lieu de 12 et réduction substantielle du nombre de saynètes et d'activités interactives). Par ailleurs, la totalité de la somme octroyée dans le

cadre du *Fonds TICE* serait dédiée à la production de l'application numérique. Les autres postes de dépenses incompressibles (fonctionnement, communication, diffusion de l'application) seraient couverts par des financements VALOFRASE.

L'effet de levier que nous attendions s'est produit et grâce à cette subvention, nous avons pu rallier le reste de nos partenaires et lancer le projet. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous avons également la certitude de pouvoir bénéficier de fonds complémentaires pour la réalisation du second niveau que nous sommes en train de rédiger…

III.2. Conventions de subventions

Afin de formaliser l'octroi de subventions de la part d'un organisme bailleur vers un établissement récipiendaire, nous rédigeons généralement, conjointement avec le bailleur, des conventions de subventions. Tout comme le dossier de demande de financements, la forme des conventions varie sensiblement d'un organisme à l'autre. Toutefois, les contenus restent inchangés : contexte, objet et modalité de versement de la subvention, responsabilité de l'établissement récipiendaire, etc.

IV. Recherche de prestataires

La réalisation d'un dessin animé et d'activités interactives nécessite des compétences spécifiques qu'aucun des partenaires du projet « *A l'école de la Francophonie* » ne possédait en totalité. Il nous a donc fallu faire appel à un prestataire qui puisse réaliser l'application sur le plan technique (illustrations, animations, développement, accompagnement sonore, etc.). La recherche de ce prestataire a fait l'objet d'un appel d'offre.

IV.1. Appel d'offre

La rédaction de l'appel d'offre est une étape importante du montage d'un projet TICE lorsque des prestataires extérieurs sont sollicités. Dans le cas du projet « *A l'école de la Francophonie* », cet appel d'offre a pris une forme assez spéciale dans la mesure où il avait vocation à être publié avant que nous ayons la moindre garantie de pouvoir obtenir les fonds nécessaires à sa réalisation. La recherche d'un prestataire compétent s'imposait à notre sens pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, cet appel d'offre avait pour but de vérifier la faisabilité de notre projet sur les plans financier et technique : le coût total rentrait-il dans l'enveloppe que nous nous étions fixée ? La réalisation technique était-elle plausible telle que nous l'entendions ? Y avait-il des contraintes que nous n'avions pas envisagées ?
- Ensuite, il visait à nous donner une idée plus claire du coût de la réalisation du logiciel sous la forme que nous envisagions au départ. Il nous était en effet difficile d'estimer le coût de la production, et d'éventuelles erreurs d'estimation auraient pu être préjudiciables à notre projet dans son ensemble.
- Enfin, il nous a semblé important de pouvoir soumettre à nos partenaires et bailleurs de fonds potentiels un projet suffisamment concret et s'appuyant sur des bases solides telles qu'une équipe de professionnels et un échantillon graphique du produit que nous souhaitions créer.

Nous avons rédigé deux appels d'offre : l'un pour la réalisation numérique et l'autre pour la bande son (Cf. documents en annexe n°3 pour information). Nous pensions en effet qu'il serait peut-être difficile pour une entreprise de réalisation multimédia de pouvoir répondre à nos attentes en matière de son, et vice-versa.

L'appel d'offre est un document qui décrit de la manière la plus précise possible ce que les responsables du projet attendent du prestataire : objet de la consultation, détail des prestations attendues, caractéristiques générales et fonctionnalités du logiciel prévu, conditions de distribution, questions de propriété intellectuelle, conditions de présentation des offres…

IV.1.1. Détail des prestations attendues

En ce qui concerne le détail des prestations pour la réalisation numérique, les tâches suivantes étaient prévues :

- Elaboration du *storyboard* à partir d'un synopsis très détaillé fourni en annexe et suivant une bande son conçue séparément à partir dudit synopsis et faisant l'objet d'un appel d'offre distinct ;
- Etude des personnages et de leur environnement, design, animations et interactivités, cahier des fonctionnalités (charte graphique, fonctionnalités techniques) ;
- Développement du logiciel, livraison d'une version bêta ;
- Livraison d'une version démo, présentant le premier niveau (A1.1) ;
- Livraison de la version finalisée pour les 3 niveaux (A1.1, A1 et A2) avec manuel d'installation et de maintenance ;
- La garantie d'un « contre les bogues cachés » à compter de la recette définitive du programme par les responsables du projet *« A l'école de la Francophonie »*.

En ce qui concerne maintenant la réalisation de la bande son, voici le détail des prestations qui étaient attendues :

- Enregistrement de dialogues élaborés et fournis par l'équipe des concepteurs pédagogiques en prenant bien soin que les voix des personnages correspondent à la description qui en est faite dans les synopsis correspondant aux trois niveaux (A1.1, A1 et A2) : nationalité, accent, âge, caractère… ;
- Ajout d'éléments sonores destinés à l'intégration des décors ;
- La bande son dont il est question étant partie intégrante d'un projet pédagogique visant l'apprentissage de la langue française par des enfants étrangers de 8 à 12 ans, le réalisateur de la bande son veillera particulièrement à ce que le rythme et le débit ne soient pas trop rapides et que la diction soit claire et compréhensible par tous ;
- Livraison de la version finalisée pour les 3 niveaux.

IV.1.2. Conditions de présentation des offres

Selon les termes de l'appel d'offre, les candidats devaient produire un dossier complet en français comprenant les pièces suivantes, signées et datées :

– Pièces administratives :

- Une lettre de candidature renseignée et signée ;
- Une description des moyens en personnel et en matériel du candidat ;
- Les références et qualifications quant aux prestations concernées ;
- Si des références ne peuvent être fournies, le candidat pourra apporter par tous moyens la preuve de ses capacités techniques à assurer les prestations, objet de la présente consultation.

– Projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement joint en annexe à l'appel d'offre ;
- Le mémoire technique qui comprendra : les solutions techniques employées pour le développement du logiciel et la réalisation des animations, et les moyens humains et techniques mis en œuvre ainsi que les moyens destinés à garantir les responsables du projet « A l'école de la Francophonie » contre les bogues cachés pendant une durée d'un an ;
- Un devis détaillé ;

- Un échantillon graphique ;
- Le planning des opérations en fonction de l'échéancier fourni par les responsables du projet « A l'école de la Francophonie ».

IV.1.3. Jugement des offres

Afin de pouvoir évaluer les dossiers reçus en réponse à cet appel d'offre, des critères ont été définis, chacun avec ses critères de pondération :

- coût des prestations : 50%
- qualité de l'échantillon graphique : 30 %
- qualité du mémoire technique : 20 %

Enfin, les responsables du projet « *A l'école de la Francophonie* » indiquaient se réserver la faculté de négocier, au maximum, avec les trois candidats ayant déposé les meilleures offres.

IV.1.4. Choix des destinataires de l'appel d'offre

Parmi les facteurs-clés pour la réussite d'un appel d'offre, cibler les bons prestataires est essentiel. Il s'agira ensuite de les convaincre de l'intérêt d'une collaboration. La recherche des prestataires potentiels, aussi appelée *sourcing*, est donc une étape primordiale. Dans le cadre de notre projet, nous avons établi une base de données comportant les coordonnées de professionnels susceptibles d'être intéressés par la réalisation de l'application. Pour ce faire, nous avons eu recours à plusieurs sources :

- Tout d'abord, les sources connues en interne : nous connaissions par exemple des professionnels basés au Laos, en France ou dans d'autres pays, qui travaillaient sur ce type de produits et qui pouvaient être intéressés par la réalisation de notre application.
- Nous avons complété cette liste avec des données obtenues via *Internet*. Une veille assidue nous avait en effet permis de repérer, à travers des exemples concrets de réalisations d'applications multimédia semblables à ce que nous souhaitions faire, les contacts d'entreprises et de professionnels. C'est ainsi que nous avions repéré le nom de Toma Danton, illustrateur et animateur *Flash* de grand talent, auquel nous

avons soumis l'appel d'offre. Celui-ci, vivement intéressé par le projet, a contacté l'entreprise *Mediatools* pour lui proposer de soumettre un dossier d'offre et de travailler en collaboration sur ce projet. *Mediatools* a ensuite remporté l'appel d'offre.

- La presse spécialisée nous a aussi aidée à trouver quelques contacts.
- Enfin, le bouche à oreille a, je crois, assez bien fonctionné…

IV.2. Contrat de prestation de service

Le contrat de prestation de service formalise l'accord établi entre la société choisie au terme de l'appel d'offre et les responsables du projet TICE. Après sélection de la société *Mediatools* en réponse aux deux appels d'offre (réalisation numérique et conception de la bande son) et après avoir reçu confirmation du montant de la subvention obtenue dans le cadre du Fonds TICE de l'Institut Français, nous avons pris contact avec le directeur de l'entreprise auquel nous avons soumis nos contraintes, notamment en termes de budget (budget global représentant moins d'un tiers du coût estimé par *Mediatools*). Nous avons alors négocié pour essayer de trouver un terrain d'entente. La solution proposée par *Mediatools* était de réaliser un seul niveau au lieu de trois et de réduire le nombre de personnages, de saynètes et d'activités. Par ailleurs, les activités devaient être choisies parmi un référentiel pour lequel l'entreprise disposait déjà d'un moteur de jeux, ce qui réduisait (pour nous) d'autant les possibilités. Cependant, après analyse, il nous a semblé intéressant de nous engager dans cette voie. C'est ce que nous avons fait en signant un contrat de prestation de services avec *Mediatools*.

Ce contrat décrit de manière très précise les prestations attendues ainsi que les obligations du client et du prestataire. Il fait également le point sur la méthodologie et les technologies qui seront employées. Les questions de propriété, de cession de droits et d'exclusivité sont abordées ainsi que celles concernant la garantie et la maintenance de l'application. Le contrat de prestation de services est un document visant à limiter au maximum les litiges éventuels. En ce sens, il est d'une importance capitale.

CONCLUSION

Cette expérience en tant que responsable du projet « *A l'école de la Francophonie* » a été extrêmement formatrice dans la mesure où elle m'a permis d'aborder l'ensemble des étapes du montage d'un projet TICE. De la formulation du projet à sa concrétisation, j'ai été présente d'un bout à l'autre de la chaîne et chaque maillon m'a passionnée.

De plus, adossée au Master AIGEME, cette expérience s'est avérée en parfaite adéquation avec les enseignements qui nous ont été dispensés au cours de l'année. J'ai ainsi développé simultanément des compétences théoriques et pratiques en matière d'ingénierie pédagogique multimédia. Ces compétences sont à la fois d'ordre conceptuel, technique et relationnel et elles viennent compléter à merveille celles que j'avais acquises au cours d'expériences antérieures.

J'ai aujourd'hui la chance de pouvoir prolonger l'expérience en m'occupant au quotidien du suivi et de la gestion du projet « *A l'école de la Francophonie* » dont le premier niveau sera bientôt accessible en ligne et le second est en cours d'écriture. Des nouvelles seront régulièrement publiées sur mon blog (http://www.emilieviret.wordpress.com/) : je vous invite donc à nous suivre et, si le cœur vous en dit, à nous rejoindre !

ANNEXES

ANNEXE 1

CADRE LOGIQUE DE REFERENCE DU PROJET « A L'ECOLE DE LA FRANCOPHONIE »

OBJECTIF GLOBAL **VALORISER LA LANGUE FRANÇAISE EN TANT QU'OUTIL DE COMMUNICATION INTERCULTUREL ET VECTEUR DE MODERNITE**		
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : **Renforcer la coopération entre les pays francophones, établir de nouveaux partenariats et réseaux d'échange, de partage et de mutualisation des compétences**		
Actions à conduire	**Résultats**	**Indicateurs vérifiables de succès**
ACTION A **Identifier des partenaires et développer des synergies pour la mutualisation des compétences en matière d'enseignement du FLE et d'appropriation de l'usage des TICE par les jeunes et leurs enseignants**	- Les partenaires sont identifiés et collaborent à la réalisation et à la réussite du projet ; -Les compétences des partenaires se complètent et permettent de réaliser un scénario pédagogique satisfaisant à tous points de vue ; - De nouveaux réseaux d'échange et de mutualisation de compétences sont créés ; - La diversité des partenaires permet de prendre en compte des besoins spécifiques tout en touchant un public le plus large possible ;	- nombre de pays partenaires du projet ; - nombreux experts composant les équipes pédagogiques et techniques locales et le comité de pilotage : - diversité des compétences des partenaires du projet ;
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : **Moderniser l'enseignement / apprentissage du français langue étrangère par la production d'applications numériques innovantes et leur utilisation effective dans les établissements**		
Actions à conduire	**Résultats**	**Indicateurs vérifiables de succès**
ACTION B **Identifier les besoins spécifiques aux pays destinataires dans le cadre de l'enseignement / apprentissage du FLE aux niveaux du primaire et du secondaire**	**-** Une enquête est réalisée et permet de mettre en lumière des données fiables en vue d'adapter le scénario pédagogique aux besoins constatés et de pouvoir ensuite toucher un vaste public ;	Mise en lumière des : - points forts et points faibles des méthodes actuellement utilisées pour l'enseignement du FLE dans les pays partenaires, - habitudes d'apprentissage et d'enseignement dans les pays concernés, - intégration ou non des DNL à l'enseignement en français langue étrangère, dans les classes bilingues notamment, - rythmes d'apprentissage et niveaux atteints…

ACTION C **Concevoir avec l'aide des équipes pédagogiques des pays partenaires un scénario d'apprentissage du FLE répondant aux besoins identifiés dans les pays destinataires et destiné aux enfants de 8 à 12 ans, sur 3 niveaux**	- Le scénario réalisé et validé par les membres du comité de pilotage correspond au mieux aux besoins de chaque pays partenaire ; - La progression en niveaux est en adéquation avec le Cadre européen commun de référence (CECR) pour les langues et permet la préparation aux examens type DELF Prim' correspondants ; - Le public cible s'identifie au projet et se l'approprie ; - Le guide pédagogique produit répond aux besoins identifiés en proposant des pistes d'exploitation pédagogique diversifiées ;	- validation du scénario par le comité de pilotage ; - progression en niveaux correspondant au référentiel du CECR : ✓ A1.1 : découverte intuitive de la langue française ; ✓ A1 : prise de conscience du fonctionnement / de la structure de la langue ; ✓ A2 : consolidation et renforcement des acquis.
ACTION D **Réaliser le logiciel d'apprentissage du FLE en adéquation avec les besoins identifiés, le scénario préalablement validé par les équipes pédagogiques, et les différentes fonctionnalités techniques attendues**	- Une entreprise compétente pour l'intégration numérique et la réalisation de la bande son est identifiée suite à un appel d'offres ; - Un produit performant sur les plans pédagogique, culturel, artistique et technologique est créé ;	Fonctionnalités techniques du logiciel : - logiciel constitué d'une série de séquences vidéo (type dessin animé) à laquelle s'ajouteront des séquences plus interactives dans lesquelles l'utilisateur devra agir pour avancer dans la progression ; - 2 modes disponibles : mode « histoire » proposant l'ensemble des séquences, et mode « entrainement » avec accès direct à la séquence souhaitée ; - transcription des dialogues accessible par un simple clic de souris soit sous forme de document pdf (transcription de l'intégralité du dialogue de chaque séquence) soit sous forme de bulles apparaissant tout au long de la séquence ; - logiciel multi plate-forme (MAC OS, Windows, Linux) et prévoyant d'être diffusé en ligne et sur cédérom ; - logiciel développé en Flash avec un graphisme 2D inspiré d'un style graphique empruntant à la bande dessinée, avec interface navigable à la souris (de type point & click) ; - enregistrement des dialogues répondant aux objectifs pédagogiques et culturels fixés par les différents partenaires : débit de parole pas trop rapide, bonne diction… ;
ACTION E **Mettre en place, dès réception de la version démo du logiciel correspondant au premier niveau, des classes pilotes afin de juger de l'efficacité du matériel en cours d'élaboration**	- Des classes pilotes sont mises en place afin d'expérimenter le premier niveau du logiciel ; - Une grille d'évaluation est distribuée aux partenaires et permet de juger de l'efficacité du premier niveau et au besoin, de réorienter ou compléter le scénario et le guide pédagogique ;	- nombre de classes pilotes - nombre d'établissements concernés - nombre d'élèves et d'enseignants concernés
ACTION F **Former les équipes pédagogiques des pays partenaires à l'utilisation du logiciel finalisé**	- Les équipes enseignantes des pays partenaires sont formées à l'utilisation du logiciel : cela contribue à l'amélioration des compétences locales en matière d'enseignement du FLE à l'aide des TICE ;	- nombre de formateurs d'enseignants formés à Vientiane - nombre de professeurs formés suite à la démultiplication au niveau local

ACTION G **Mettre le logiciel en ligne et communiquer sur les sites spécialisés pour faire connaître le matériel nouvellement conçu et favoriser son utilisation à plus grande échelle**	- Le logiciel finalisé est mis en ligne et offre un accès gratuit et illimité à tous les enseignants et apprenants de français de par le monde ; - Un lien vers l'application créée est disponible sur des sites de référence pour l'enseignement/apprentissage du FLE et des communications sont rédigées permettant de faire connaître le matériel nouvellement conçu ;	- nombre de membres inscrits sur le site ; - nombre de téléchargements du logiciel ; - nombre de sites de référence ayant un lien vers l'application ; - nombre de communications écrites et d'articles faisant mention de l'application ; - logiciel distribué sous la licence *Creative Commons*, selon le Contrat Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de modifications - Partage des Conditions Initiales à l'Identique ;
OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : **Favoriser l'accroissement et l'appropriation de l'usage des TICE par les jeunes et leurs enseignants**		
Actions à conduire	**Résultats**	**Indicateurs vérifiables de succès**
ACTION H **Soutenir l'installation et l'utilisation de l'application dans les établissements des pays bénéficiaires**	- Le logiciel final est validé par les instances compétentes dans les pays partenaires (comité de pilotage) ; - Les établissements d'enseignement primaire et secondaire l'utilisent effectivement ; - Les compétences en TICE sont renforcées grâce à l'utilisation du logiciel ;	- validation de l'application par le comité de pilotage - 70% des établissements équipés en matériel informatique utilisent l'application - nombre d'élèves et d'enseignants concernés - nombre de sessions de formation en TICE – nombre d'enseignants formés

ANNEXE 2

ECHEANCIER INITIAL DU PROJET « A L'ECOLE DE LA FRANCOPHONIE »

ACTION	2011					2012											2013						
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
CONCEPTION CD-ROM NIVEAU A1.1																								
Concertation conception pédagogique niveau A1.1																								
Elaboration des fiches personnages en relation avec chaque pays partenaire																								
Création graphique des personnages et de leur environnemt																								
Enregistrements audio niveau A1.1																								
Elaboration du storyboard niveau A1.1																								
Concertation validation storyboard A1.1																								
Conception graphique et multimédia niveau A1.1																								
Validation générale niveau A1.1																								
CONCEPTION GUIDE PEDAGOGIQUE NIVEAU A1.1																								
Conception guide pédagogique niveau A1.1 (conception pédagogique + graphique)																								
CONCEPTION CD-ROM NIVEAU A1																								
Concertation conception pédagogique niveau A1																								
Enregistrements audio niveau A1																								
Elaboration du storyboard niveau A1																								
Concertation validation storyboard A1																								
Conception graphique et multimédia niveau A1																								
Validation générale niveau A1																								
CONCEPTION GUIDE PEDAGOGIQUE NIVEAU A1																								
Conception guide pédagogique niveau A1 (conception pédagogique + graphique)																								

ACTION	2011					2012												2013						
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
CONCEPTION CD-ROM NIVEAU A2																								
Concertation conception pédagogique niveau A2																								
Enregistrements audio niveau A2																								
Elaboration du storyboard niveau A2																								
Concertation validation storyboard A2																								
Conception graphique et multimédia niveau A2																								
Validation générale niveau A2																								
CONCEPTION GUIDE PEDAGOGIQUE NIVEAU A2																								
Conception guide pédagogique niveau A2 (conception pédagogique + graphique)																								
IMPRESSION DU MATERIEL ET DISTRIBUTION																								
Edition des CD-ROM et mise en ligne du logiciel															A1.1				A1				A2	
Impression et distribution des guides pédagogiques																A1.1				A1				A2
FORMATION DES ENSEIGNANTS A L'UTILISATION DE LA METHODE																								
Missions en France pour concertation avec développeur graphique et multimédia											1												1	
Déplacements à l'étranger pour des formations nationales ou régionales, ou venue des formateurs nationaux au Laos puis redistribution au niveau local																								

ANNEXE 3

APPEL D'OFFRE n°1 – Conception numérique

APPEL D'OFFRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET :
Conception, développement et réalisation d'un logiciel interactif d'apprentissage du français langue étrangère dans le cadre du projet intitulé *« A l'école de la Francophonie »*

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
10 février 2011

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet de confier à une entreprise ou à un particulier **la conception, le développement et la réalisation d'un logiciel interactif** d'apprentissage du français destiné à des enfants de 8 à 12 ans, apprenant le français comme langue étrangère. Ce logiciel sera adapté à des situations et conditions d'apprentissage variées (initiation d'enfants débutants à l'utilisation des TICE, familiarisation avec un nouveau medium d'enseignement/apprentissage, découverte d'une langue et de cultures étrangères …) et développé dans le cadre du projet présenté en annexe et répondant à un appel de *l'Organisation Internationale de la Francophonie* (OIF)[6].

En cas de sélection du projet *« A l'école de la Francophonie »* par le Fonds francophone des Inforoutes, la conception du logiciel prendra effet à compter du 1er août 2011 et devra être finalisée au plus tard le 30 juin 2013.

Le candidat devra fournir les prestations suivantes :

- Elaboration du *storyboard* à partir d'un synopsis très détaillé fourni en annexe et suivant une bande son conçue séparément à partir dudit synopsis et faisant l'objet d'un appel d'offre distinct ;
- Etude des personnages et de leur environnement, design, animations et interactivités, cahier des fonctionnalités (charte graphique, fonctionnalités techniques) ;
- Développement du logiciel, livraison d'une version bêta ;
- Livraison d'une version démo, présentant le premier niveau (A1.1) ;

[6] *Cf. Appel à projets du Fonds francophone des Inforoutes : http://inforoutes.Francophonie.org/*

- Livraison de la version finalisée pour les 3 niveaux (A1.1, A1 et A2)[7] avec manuel d'installation et de maintenance ;
- La garantie d'un contre les bogues cachés à compter de la recette définitive du programme par les responsables du projet *« A l'école de la Francophonie »*.

1.2 - Caractéristiques principales

Le logiciel sera destiné à l'enseignement du français en tant que langue étrangère aux niveaux du primaire et du secondaire dans différentes institutions publiques et privées de part et d'autre de la planète. La conception numérique devra donc suivre rigoureusement les principes édictés par l'équipe pédagogique et notifiés dans le synopsis.

Le logiciel sera constitué d'une série de séquences vidéo (type dessin animé) à laquelle s'ajouteront des séquences plus interactives dans lesquelles l'utilisateur devra agir pour avancer dans la progression.

Deux modes seront disponibles, le mode « histoire » qui proposera l'ensemble des séquences, et un mode « entrainement » qui donnera accès directement à la séquence souhaitée.

La transcription des dialogues devra être accessible par un simple clic de souris soit sous forme de document pdf (transcription de l'intégralité du dialogue de chaque séquence) soit sous forme de bulles apparaissant tout au long de la séquence.

Ce logiciel devra être multi plate-forme (MAC OS, Windows, Linux) et prévoit d'être diffusé en ligne et sur CD-ROM.

Idéalement, le logiciel sera développé en Flash ou autre logiciel équivalent (exemples : *Director* de Macromedia ou SWF) avec un graphisme 2D inspiré d'un style graphique empruntant à la bande dessinée, et présentera une interface navigable à la souris (de type point & click).

Ce logiciel sera distribué sous la licence *Creative Commons*, selon le Contrat Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de modifications. Toutes réalisations nécessaires à l'élaboration de ce jeu se verront passer, à terme, sous la licence *CREATIVE COMMONS*, selon le Contrat Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de modifications.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Type de marché

Le marché attribué est un marché forfaitaire.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de six mois (6 mois) à compter de la date limite de remise des offres.

2.3 - Modifications de détail au dossier de consultation

Les responsables du projet dit *« A l'école de la Francophonie »* se réservent le droit d'apporter, au plus tard six jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

[7] Les synopsis relatifs aux niveaux A1 et A2 n'ont pas encore été rédigés. Ils le seront dès acceptation du projet par le Fonds francophone des Inforoutes en respectant le modèle du niveau A1.1 figurant en annexe. Le candidat devra donc se baser sur le synopsis du 1er niveau pour établir un devis relatif aux 3 niveaux. Remarque : Les personnages et décors généraux resteront identiques tout au long de l'histoire.

2.4 - Sous-traitance

Le candidat est autorisé à sous-traiter une partie des prestations. Dans cette hypothèse, il indiquera dans les annexes à l'acte d'engagement la nature et le montant qu'il envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Le candidat pourra également proposer l'intervention d'un sous-traitant à la notification du marché ou en cours d'exécution.

En tout état de cause, le titulaire reste responsable de toutes les obligations résultant du marché y compris celles qui sont sous-traitées.

2.5 – Obligations de l'appelant

L'appelant s'engage à respecter la confidentialité des échantillons fournis et à ne les communiquer qu'aux membres du jury invités à sélectionner les meilleures offres.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat devra produire un dossier complet en français comprenant les pièces suivantes, signées et datées par lui :

3.1 – Les pièces administratives suivantes :

- Une lettre de candidature[8] renseignée et signée ;
- Une description des moyens en personnel et en matériel du candidat ;
- Les références et qualifications quant aux prestations concernées ;
- Si des références ne peuvent être fournies, le candidat pourra apporter par tous moyens la preuve de ses capacités techniques à assurer les prestations, objet des présentes.

3.2 – Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement ci-joint en annexe ;
- Le mémoire technique qui comprendra : les solutions techniques employées pour le développement du logiciel et la réalisation des animations, et les moyens humains et techniques mis en œuvre ainsi que les moyens destinés à garantir les responsables du projet « A l'école de la Francophonie » contre les bogues cachés pendant une durée d'un an ;
- Un devis détaillé ;
- Un échantillon graphique ;
- Le planning des opérations en fonction des conditions indiquées dans l'article 1.1.

Les candidats pourront être écartés, et l'offre ne sera pas examinée en cas de non production ou de non conformité de l'un ou l'autre des documents précités, en cas d'insuffisance des capacités financières ou techniques ou de l'insuffisance des références professionnelles du candidat dans le domaine auquel se réfère le marché.

Néanmoins, les responsables du projet pourront, conformément aux dispositions de l'article 52 du code des marchés publics, décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter les pièces absentes ou incomplètes.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse sera établie en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leurs critères de pondération :

[8] Cf. Lettre de candidature en annexe.

- coût des prestations : 50%
- qualité de l'échantillon graphique : 30 %
- qualité du mémoire technique : 20 %

Les responsables du projet « A l'école de la Francophonie » se réservent la faculté de négocier, au maximum, avec les trois candidats ayant déposé les meilleures offres.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU REMISE DES OFFRES :

Afin de privilégier le développement durable, nous vous recommandons d'imprimer les documents de votre offre en format recto-verso**.**

Les offres sont adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Mme Emilie VIRET-THASINIPHONE
Ambassade de France
BP06 - Avenue Setthathirath
Vientiane
RDP LAOS

Les offres devront être remises, en deux exemplaires sous enveloppe unique avant le 10 février 2011. Devront y figurer toutes les pièces nécessaires à l'examen du dossier de candidature (pièces citées ci-dessus + exemples de réalisations numériques sur CD-ROM, lettres de recommandation, etc.). Il est conseillé aux candidats de faire parvenir ces offres par pli recommandé avec accusé de réception.

Les dossiers qui seraient remis après la date limite fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront alors retournés à leurs auteurs.

Le candidat qui effectue à titre de sauvegarde à la fois une transmission électronique et une transmission sur support papier doit faire parvenir cette dernière copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures. La transmission par voie électronique ne remplace pas la nécessité d'envoi par voie postale.

Remarque : Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté ne sera pas ouvert. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et entraînera l'irrecevabilité de la candidature. Le candidat en sera automatiquement informé.

Dans l'hypothèse où le candidat transmet un document numérisé à partir d'un support papier, il s'assure que la définition de la numérisation est suffisante pour en garantir la lisibilité.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront s'adresser à Mme Emilie VIRET-THASINIPHONE, responsable du projet « A l'école de la Francophonie » : ecoledelafrancophonie@gmail.com ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-avant (article 5).

APPEL D'OFFRE - ANNEXE A

LETTRE DE CANDIDATURE

Objet de la candidature
Réponse à l'appel d'offre ci-joint intitulé : Conception, développement et réalisation d'un logiciel interactif d'apprentissage du français langue étrangère dans le cadre du projet intitulé *« A l'école de la Francophonie ».*

Présentation du candidat

Cas n°1 : Le candidat est une entreprise

■ Noter ici le nom commercial et la dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, les adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et de télécopie, le numéro SIRET, ainsi que la forme juridique du candidat (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et une description des activités de l'entreprise ainsi que son chiffre d'affaires lors des 3 derniers exercices comptables.

Cas n°2 : Le candidat est un particulier
■ Fournir ici un CV détaillé justifiant de la capacité du candidat à remplir le contrat en cas de sélection.

Engagement du candidat : Attestations sur l'honneur.
Le candidat déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :
a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

g) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;
k) que les renseignements fournis dans l'ensemble du dossier de candidature et ses annexes sont exacts.

Par ailleurs, le candidat déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du contrat stipulé dans l'appel d'offre ci-joint.

Signature du candidat

APPEL D'OFFRE - ANNEXE B

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet de la candidature

Réponse à l'appel d'offre ci-joint intitulé : Conception, développement et réalisation d'un logiciel interactif d'apprentissage du français langue étrangère dans le cadre du projet intitulé *« A l'école de la Francophonie ».*

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

☐ à l'offre de base.

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires ou alternatives suivantes :

Identification et engagement du candidat :
(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution relatives à l'appel d'offre ci-joint, le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

☐ engage la société …… sur la base de son offre

à exécuter les prestations demandées :

☐ aux prix indiqués ci-dessous ;

☐ Taux de la TVA :

☐ Montant hors taxes :
Montant hors taxes arrêté en chiffres à : ……
Montant hors taxes arrêté en lettres à : ……

☐ Montant TTC :
Montant TTC arrêté en chiffres à : ……
Montant TTC arrêté en lettres à : ……

OU

☐ aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

Nature des prestations :

Nature de la prestation	**Montant HT de la prestation**

Délai de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de l'appel d'offre.

Signature de l'offre par le candidat

ANNEXE 4

UNIVERSITÉ
SORBONNE
NOUVELLE
PARIS 3

EVALUATION PAR LES TUTEURS DE STAGE EN ENTREPRISE

PROMOTION 2011-2012

Nom de l'étudiante : Emilie VIRET-THASINIPHONE
Nom du tuteur/maître de stage : Philippe MALLEIN
Entreprise/université : Centre Provincial Francophone de l'Université Nationale du Laos
Dates du stage : du 30/01/12 au 09/02/10 puis du 26/03/12 au 27/04/12

Merci de faire un commentaire sur chaque point et le renvoyer par retour (avant le 13 juillet si possible) à l'intention de Claudine MÜHLSTEIN-JOLIETTE de préférence par fax signé au 33 (0)1 45 87 48 89 ou par mel en pdf claudine.muhlstein-joliette@univ-paris3.fr. Vous pouvez, selon votre préférence, communiquer cette évaluation à l'étudiant(e) avant, pendant ou après la soutenance.

1 CRITERE PERSONNEL ET COMPORTEMENTAL

- Adaptation à l'entreprise — excellente
- Capacité d'adaptation au poste — excellente
- Capacité de communication — très bonne
- Capacité à travailler en équipe — excellente
- Sens des responsabilités — excellente
- Autonomie, esprit d'initiative — excellente
- Motivation, investissement — excellente
- Créativité — excellente

Note sur 10 :10

2 COMPETENCES

- Aptitude à progresser excellente
- Aptitude à formaliser excellente
- Compétences techniques
- mise en œuvre des outils très bonne
- mise en œuvre des méthodes très bonne
- Compétences méthodologiques
    - Rigueur, organisation excellente
    - Capacité d'analyse excellente
    - Esprit de synthèse excellente
- Aptitude à se documenter excellente
- Aptitude à rendre compte excellente

Note sur 10 :9

3 APTITUDE A REMPLIR SA MISSION

- Respect des objectifs excellente
- Appréciation des coûts très bonne
- Respect des délais excellente
- Respect de la qualité excellente
- Respect de la commande excellente
- Respect des règles éthiques (citations, références, absence de plagiat,...) excellente

Note sur 10 : 10

Note finale sur 30 : 29

Commentaire général :

Mme Emilie VIRET-THASINIPHONE a su initier, mettre en place et développer le projet « A l'école de la francophonie » répondant en cela à un réel besoin local et pouvant entrer dans nos compétences de coopération, le tout dans un réel esprit d'équipe et de respect de sa hiérarchie. L'excellence du travail accompli et des compétences humaines et professionnelles mises en œuvre durant ce stage font de Mme VIRET une personne qui sera profondément regrettée par l'équipe entière.

Nom et coordonnées de l'entreprise

Ambassade de France Vientiane LAOS

Date **Signature du tuteur/maître de stage**

le 1er juin 2012

Philippe MALLEIN
Attaché de coopération pour le français